



NOS REVENDICATIONS

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est important d'instaurer un régime conventionnel de protection sociale complémentaire de haut niveau au sein de la branche ferroviaire. Pour rappel, nous revendiquons la prise en charge financière par l'employeur d'une partie de la couverture *frais de santé* pour les salariés statutaires.



SNCF

ÉLECTIONS CSE
17 > 24 NOVEMBRE 2022

“ Pour moi,
c'est l'UNSA ! ”



UNSA-FERROVIAIRE





L'UNSA-Ferroviaire demande une complémentaire santé pour tous les salariés, qu'ils soient statutaires, contractuels ou d'une entreprise ferroviaire privée. Pour autant, l'UNSA-Ferroviaire adosse sa revendication à la mise en place de cette complémentaire santé obligatoire pour le personnel du cadre permanent en prenant en compte le contexte générationnel.

AUJOURD'HUI

Ce sont un peu plus de 180 000 cheminots qui sont retraités du cadre permanent de la SNCF, avec environ 25 000 ayants droit qui seraient concernés par le mécanisme de solidarité générationnelle. L'UNSA revendique qu'un haut degré de solidarité soit prévu selon l'article L. 912-1 du Code de la Sécurité sociale. L'objectif est de limiter la cotisation des retraités au-delà de ce que prévoit l'article 4 de la loi EVIN.

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence et des transferts de personnel, cette solidarité intergénérationnelle ne peut se concevoir qu'à l'échelle de la branche. Ce degré élevé de solidarité permet également de sécuriser l'accord

de branche, car cela interdit les dérogations en entreprise.

ET LES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL ?

L'UNSA est également favorable à des modulations de cotisation pour certaines catégories (apprentis, alternants et salariés à temps partiel). En outre, il est important que l'accord de branche puisse prévoir des minimas bien au-delà de ceux légaux qui rendraient l'accord inutile.

À TITRE D'EXEMPLE

Dans le cadre des contrats dits *responsables*, il est important que le panier de soins soit complété de dispositifs supplémentaires et notamment : honoraires médicaux et paramédicaux, hospitalisation, chambre particulière, accompagnants, allocation maternité et adoption, amniocentèse, analyse et examen en laboratoire, appareillage (orthopédie et prothèses médicales), matériel médical, prothèses auditives, acupuncteur, chiropraticien, ostéopathe, psychologue, psychomotricien, podologue, diététicien, pédicure, tabacologue, dentaire (prothèse, orthodontie, implantologie, parodontie) et optique.

L'UNSA REVENDIQUE QUE TOUTE LA FAMILLE SOIT PRISE EN COMPTE POUR LA COUVERTURE SANTÉ.

Que retenir ?

À ceux qui prédisent la fin de la solidarité intergénérationnelle qui se pratique aujourd'hui au sein des mutuelles cheminotes si notre revendication aboutissait, nous répondons que ne rien faire, c'est la fin assurée de cette solidarité. En effet, la fin de l'embauche au statut depuis le 1^{er} janvier 2020 va mécaniquement entraîner la diminution puis la disparition des actifs statutaires, pour ne voir que des retraités. La revendication de l'UNSA permet, au contraire, d'anticiper et faire perdurer cette solidarité intergénérationnelle. Il y a ceux qui agitent le chiffon rouge sans rien proposer et ceux qui anticipent et proposent dans l'intérêt des salariés actifs et retraités.

60 %

doit être la participation minimale de l'employeur.



DU 17 AU 24 NOVEMBRE, VOTEZ POUR LA DÉFENSE DE VOS MÉTIERS ET DE VOS INTÉRÊTS. VOTEZ UTILE POUR CONFIGURER L'AVENIR SOCIAL DE LA SNCF. VOTEZ UNSA-FERROVIAIRE !



UNSA-FERROVIAIRE